RCS : CLERMONT FERRAND
Code greffe : 6303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 00063
Numéro SIREN : 975 721 739
Nom ou dénomination : ABCIS CENTRE

Ce dépôt a été enregistré le 20/04/2018 sous le numéro de dépôt 9169

DEPOT N° 2018A9163
DU 20 AVR. 2018

ABCIS CENTRE
Société par Actions Simplifiée à Associé Unique
au capital de 4 000 000,00 euros
Siège social : 27, avenue du Brezet - 63000 CLERMONT FERRAND
RCS CLERMONT FERRAND 975 721 739

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 15 JANVIER 2018

L'an deux mille dix-huit et le quinze janvier

La soussignée la société SOCHAUX MOTORS, Société par Actions Simplifiée à Associé Unique de 15.042.416,00 euros dont le siège social est 39 Avenue d'Iéna, 75016 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 393 454 392, représentée par Monsieur Vincent GORCE,

agissant en qualité d'Associé Unique (ci-après « ***l'Associée Unique*** ») de la société ABCIS CENTRE, Société par Actions Simplifiée à associé unique au capital de 4 000 000,00 euros dont le siège social est 27 avenue du Brezet - 63000 CLERMONT FERRAND (ci-après « ***la Société*** »),

A pris les décisions suivantes :

- Quitus au Directeur Général Délégué,
- Nomination d'un Directeur Général Délégué en remplacement du Directeur Général Délégué démissionnaire,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associée Unique prend acte de la démission de Monsieur David HEBERT de ses fonctions de Directeur Général Délégué de la Société à effet au 31 janvier 2018.

L'Associée Unique donne quitus à Monsieur David HEBERT pour son travail accompli tout au long de son mandat et le remercie.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de l'adoption de la décision précédente, l'Associée Unique décide de nommer Monsieur Daniel GALFRE, demeurant 1 bis, Rue de Cournon - 63000 CLERMONT-FERRAND, en qualité de Directeur Général Délégué à effet au 1er février 2018, pour une durée indéterminée.

En sa qualité de Directeur Général Délégué, Monsieur Daniel GALFRE disposera des mêmes pouvoirs que le Président de la Société tant vis-à-vis des tiers qu'à titre interne dans les mêmes limites. Il disposera également du pouvoir de provoquer les décisions collectives en cas de carence du Président.

Monsieur Daniel GALFRE, présent, remercie l'Associée Unique de sa confiance, déclare accepter ces fonctions et que rien ne s'y oppose.

TROISIEME DECISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'extraits du présent procès-verbal aux fins d'effectuer toutes formalités légales.

La présente décision sera répertoriée dans le registre tenu à cet effet.

Pour l'Associée Unique
SOCHAUX MOTORS
Monsieur Vincent GORCE



Le Directeur Général Délégué
Monsieur Daniel GALFRE
« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général Délégué»

